



Un cuisiniste demande de régler le montant du prix avant la pose

Par **mimie31**, le **07/05/2017** à **12:16**

BONJOUR marque de politesse
suite à la commande d'une cuisine
le cuisiniste me demande de régler le montant total du prix avant la pose.
est-ce légal?
MERCI marque de politesse

Par **ASKATASUN**, le **07/05/2017** à **14:20**

Bienvenu,
Suite à la commande d'une cuisine le cuisiniste me demande de régler le montant total du prix avant la pose. Est-ce légal?
Que prévoit le devis que vous avez accepté en matière de règlement (s) ? Si rien n'est indiqué, vous pouvez faire la proposition suivante de règlements :
1/ totalité du prix des meubles et de l'électroménager à la livraison chez vous,
2/ 50% du coût de la pose au démarrage du chantier,
3/ le solde à la fin des travaux.
Ainsi vos risques sont limités, si ce professionnel est défaillant.

Par **morobar**, le **07/05/2017** à **18:36**

Bonjour,
La réponse est oui c'est légal et possible.
Mais cela peut aussi être irrégulier, c'est la convention signée (le bon de commande) qui fait la loi entre les parties.